



Pour protéger votre habitation selon vos besoins, vous disposez de 3 formules de garanties et de 2 options.

	ESSENTIEL	CONFORT	OPTIMAL PLUS
 GARANTIES DE BASE ⁽¹⁾	Locataire	Locataire Propriétaire	Locataire Propriétaire
Dommages électriques aux bâtiments	●	●	●
Catastrophes naturelles, technologiques, actes de terrorisme et attentats	●	●	●
Assistance	●	●	●
Responsabilité Civile Habitation	●	●	●
Responsabilité Civile Vie Privée, Défense et Recours ⁽²⁾	●	●	●
Tempête et grêle	●	●	●
Incendie et événements assimilés	●	●	●
Bris de vitres	●	●	●
Dégâts des eaux	●	●	●
Chocs de véhicules	●	●	●
Vol	●	●	●
Dommages électriques aux appareils		●	●
Avalanche, poids de la neige, gel, inondation		●	●
Remboursement des mensualités de prêts immobiliers		●	●
Vol dans caves et dépendances sans communication directe avec l'habitation		●	●
Vol hors domicile ⁽²⁾			●
Dommages de brûlures causés par les fumeurs			●
Surconsommation d'eau			●
Tous Risques Accidentels			●
Perte du contenu des congélateurs			●
 GARANTIES OPTIONNELLES ⁽¹⁾			
Cadre de Vie ⁽¹⁾		●	●
Défense Juridique Familiale ⁽¹⁾⁽²⁾	●	●	●

Option "Cadre de Vie"⁽¹⁾

Elle assure les aménagements ou installations du terrain : clôtures, portail, barbecue maçonné et scellé, piscine, spa, jacuzzi, tennis, arbres de plus de 10 mètres, mobilier de jardin...

Option "Défense Juridique Familiale"⁽¹⁾⁽²⁾

Grâce à cette option, vous bénéficiez d'une assistance juridique pour les litiges liés à la consommation (achat d'objets mobiliers, prestation de services ou de loisirs, livraison de fournitures : eau, gaz, électricité, téléphone), à votre habitation principale, aux services fiscaux, aux personnes que vous employez à votre domicile.

(1) Voir détails et modalités des garanties et des options dans les Conditions Générales
(2) Uniquement avec l'assurance de votre résidence principale



Des garanties appréciables

Les formules du Pack Bleu Habitation⁽¹⁾ s'adaptent à vos besoins et aux risques que vous souhaitez assurer pour votre appartement ou votre maison.

	ESSENTIEL	CONFORT	OPTIMAL PLUS
Habitation et mobilier	Valeur de remplacement vétusté déduite	Valeur de remplacement à neuf dans la limite de 25% de vétusté	Valeur de remplacement à neuf sans aucune déduction de vétusté
Appareils électriques, électroniques et vêtements	Valeur de remplacement vétusté déduite	Valeur de remplacement à neuf jusqu'à 3 ans d'ancienneté	Valeur de remplacement à neuf sans aucune déduction de vétusté

↑ Responsabilité Civile Vie Privée

Les dommages corporels ou matériels résultant d'un accident causé à un tiers par vous, vos enfants, animaux et personnes que vous employez à domicile, sont pris en charge quelle que soit la formule souscrite.

Incluse dans toutes les formules

↑ Remboursement de vos loyers ou mensualités de prêts immobiliers

Votre logement est inhabitable ? Vous êtes locataire, la formule "Essentiel" vous garantit le remboursement de vos loyers pendant 1 an et même pendant 2 ans si vous choisissez la formule "Confort" ou "Optimal Plus".

Jusqu'à
2 366,80 €
par mois

Vous êtes propriétaire et vous remboursez un prêt pour l'achat de votre bien ? Les mensualités sont prises en charge à hauteur de 2 366,80 € par mois par les formules "Confort" et "Optimal Plus" et ce, pendant 2 ans.

↑ Vol hors domicile⁽²⁾

Cette garantie vous couvre pour le vol par effraction, d'objets personnels hors de votre domicile, lors de vos vacances (en location, à l'hôtel...) ou pour le vol de vos bagages enregistrés lors d'un voyage... Le vol commis par agression est également couvert.

↑ Garantie "Tous Risques Accidentels"⁽²⁾

En souscrivant la formule "Optimal Plus", vos biens immobiliers et mobiliers sont assurés. Par exemple, si vous faites tomber votre appareil photo dans votre salon ou même en vacances, grâce à cette garantie, il vous est indemnisé.

↑ Perte du contenu des congélateurs et des caves à vin⁽²⁾

Une panne ou une coupure d'électricité rend le contenu de votre congélateur impropre à la consommation ? Vous êtes indemnisé jusqu'à 1 000 € pour l'appareil et son contenu. Il en est de même pour votre cave à vin et son contenu : vous pouvez être indemnisé dans la limite de 1 000 € pour l'ensemble.

Indemnisé
jusqu'à
1 000 €

↑ Bris de vitres intérieures⁽²⁾

En plus du bris accidentel de vitres pris en charge dans toutes les formules (portes, fenêtres, Velux, véranda...), vous pouvez assurer le bris accidentel des vitres intérieures tels que les miroirs et vitres de portes intérieures, les mobiliers en verre (table, bureau, bibliothèque...), les aquariums, les capteurs solaires.

(1) Voir détails et modalités des garanties dans les Conditions Générales
(2) Ces garanties sont valables pour toute souscription à la formule "Optimal Plus"

Une assistance toujours disponible

Pack Bleu Habitation vous fait bénéficier, ainsi qu'à vos enfants à charge et aux personnes qui vivent sous votre toit, d'une assistance 24h/24 et 7j/7 quelle que soit la formule souscrite⁽³⁾.

↑ Une aide immédiate en cas de sinistre

Sur simple appel téléphonique, le service d'assistance organise et prend en charge :

- votre hébergement provisoire et celui de votre famille si vous ne pouvez pas rester chez vous,
- le voyage aller-retour de vos enfants chez l'un de vos proches,
- la garde provisoire de vos animaux familiers dans une pension animalière,
- le déménagement ainsi que les frais de location d'un garde meuble pendant un mois si nécessaire,
- le gardiennage de votre habitation si elle est exposée au vol,
- l'obtention de vêtements et d'objets de première nécessité,
- l'avance de fonds des frais importants engagés suite au sinistre.

(3) Voir détails et modalités dans les Conditions Générales

↑ Un dépannage en cas de problèmes domestiques

Si une panne sérieuse ou un incident grave survient et nécessite une intervention urgente de la part d'un professionnel, le service d'assistance active son réseau de partenaires pour vous dépanner. Il prend en charge les frais de déplacement ainsi que la 1^{ère} heure de main d'oeuvre.

↑ Une assistance qui vous suit dans vos déplacements

Lors d'un voyage ou de vacances, votre assistance prend en charge le rapatriement, l'avance de fonds, les frais médicaux et met, entre autres, un accompagnement psychologique à votre disposition en cas d'accident, de maladie ou de décès de l'une des personnes bénéficiant de cette prestation.

Mutuelle Bleue est partenaire de Nexx Assurances. Siège social : 68 rue du Rocher 75396 Paris Cedex 08. Contrat souscrit par l'intermédiaire d'Eurovie Conseil - SARL au capital de 14 508 628 euros - RCS Melun 389 145 251 - N° Orias 08 043 303. Siège social : 6 rue René Pouteau 77000 Melun - Garantie financière et assurance de responsabilité civile conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances auprès de Nexx Assurance SA - Société Anonyme au capital de 16 182 000 euros entièrement versé - Siège social : Chaban de Chauray 79000 Niort - RCS Niort 403 329 519 - Code APE 6512 Z Entreprise régie par le Code des Assurances - N° TVA intracommunautaire : FR 93 403 329 519.



Santé - Prévoyance - Assurance